

Politique Qualité d'Horizon Santé Travail

Horizon Santé Travail, de par l'expérience et le professionnalisme de ses collaborateurs, est un acteur de la Santé au Travail reconnu par ses instances de tutelle et ses partenaires institutionnels.

Service de Prévention et Santé au Travail à taille humaine, il dispose de l'agilité nécessaire pour s'adapter aux besoins de ses adhérents, aux évolutions du monde du travail et aux nouvelles exigences portées par la réforme de la Santé au travail issue de la loi du 2 août 2021.

Cette réforme voulue par les partenaires sociaux vise à inscrire durablement les SPSTI comme acteurs majeurs de la prévention en santé et sécurité au travail en soutien aux politiques nationales.

Sa mise en œuvre passe par la proposition d'une offre socle de services au bénéfice de tous ses adhérents, en toute impartialité, évaluée au travers d'une certification désormais indispensable à l'obtention de l'agrément par le Service, et nécessite que nous relevions tous ensemble deux défis :

- Accroître l'efficacité et la qualité de nos actions afin d'être en mesure de remplir l'ensemble des missions attendues des SPSTI dans un cadre budgétaire contraint. Cela suppose que nous instaurions, dans notre Service, une culture de performance et d'amélioration continue, en introduisant dans notre vocabulaire des termes tels que « objectifs », « indicateurs », « efficience » ;
- Améliorer la connaissance de la diversité de nos missions auprès des entreprises qui ne nous voient aujourd'hui encore, pour la majorité d'entre elles, qu'au travers du suivi individuel de l'état de santé de leurs salariés. Nous y parviendrons en nous positionnant comme un partenaire proactif et déterminé à accompagner ses adhérents à devenir acteurs de la prévention dans leur entreprise.

Pour relever collectivement ces défis, nous avons donc décidé d'engager notre Service dans une démarche de management par la qualité profonde et durable sur le champ de l'ensemble du référentiel de certification SPEC 2217 correspondant au niveau 1, en définissant les objectifs prioritaires suivants :

Objectif 1 - Bâtir une relation de partenariat avec nos adhérents en engageant une démarche d'accompagnement proactive et de proximité, basée sur une écoute attentive et une identification de leurs besoins, en adaptant les modalités de nos interventions à leurs contraintes et en assurant un suivi dans la durée

Objectif 2 - Assurer une qualité d'accueil et de service à toutes les étapes de conseils, d'accompagnement et de suivi des entreprises (employeur, salariés et leurs représentants) et évaluer leur satisfaction

Objectif 3 - Renforcer le pilotage de nos activités par une traçabilité et un suivi régulier de nos actions au travers d'indicateurs d'activité issus notamment du référentiel de certification

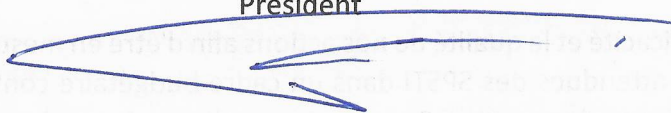
Objectif 4 - Rechercher l'optimisation de nos temps de travail et de nos actions pour accompagner efficacement nos adhérents sur l'ensemble de leurs problématiques

Objectif 5 - Renforcer notre visibilité et donner du sens à nos missions par une valorisation de nos actions dans le cadre d'une stratégie de communication interne et externe structurée et coordonnée

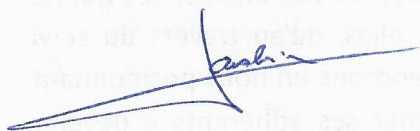
Objectif 6 - Développer les pratiques et les compétences de nos collaborateurs afin de renforcer la culture adhérent/partenaire et les accompagner dans la traduction des objectifs précédents en actions concrètes et adaptées à chacun des métiers.

Nous souhaitons que chacun, au sein de notre Service, s'approprie et s'engage avec le Conseil d'Administration et les membres du Comité de Direction dans cette démarche ambitieuse et réaliste, qu'elle fasse partie intégrante de notre quotidien et que nous la fassions réussir tous ensemble.

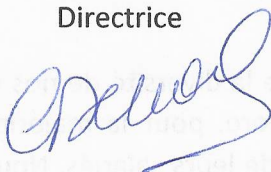
Thierry Tron Lozai
Président



Stanislas Jouslin
Directeur Financier et SI



Caroline DELMAS
Directrice



Jean-Baptiste Campagne
Secrétaire Général

